

Comité de projet du Parc éolien des Bosquets **Le 4 juillet 2024 à la salle des fêtes de Flesquières**



Etaient présents pour Web Energie du Vent : Harold Perrot (Coordinateur WEB Energie Zone Nord), Django Mazars (Chef de Projet Flesquières), Florestan Chevet (Stagiaire WEB Energie)

Ont été invités par courrier à participer au comité de projet, la commune d'implantation, la communauté d'agglomération de Cambrai ainsi que chaque commune dont une partie du territoire est située dans les 6 km du périmètre de l'installation.

Etaient ainsi présents en tant qu'invité :

- RAHEM Slimane, maire de Boursies
- DECAMPS Hervé, 1^{er} adjoint de Gouzeaucourt
- DUMONT Jean-Marcel, maire de Graincourt-les-Havrincourt
- BRIDELLE Jean-Michel, adjoint à la mairie de Graincourt-les-Havrincourt
- DA CUNHA José, conseiller municipal à la mairie de Flesquières
- VAUBOURGEIX Sergine, chargé de mission à la communauté d'agglomération de Cambrai
- MONPACH Pascal, maire de Doignies
- JOURNET Billy, maire de Flesquières
- DRAIN Aymeric, conseiller municipal à la mairie de Flesquières
- LELOIR Fabien, 1^{er} adjoint à la mairie de Flesquières

- RINGEVAL Pierre-Luc, conseiller municipal à la mairie de Flesquières

Démarrage de la réunion de Comité de Projet Flesquières (18h15)

Django Mazars et Harold Perrot se sont respectivement présentés après avoir introduit la société WEB Energie du Vent. Le chef de projet, M. MAZARS a ensuite présenté le principe du comité de projet et les modalités juridique qui en découlent.

Depuis la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 ainsi que son décret d'application en date du 22 décembre 2023, un comité de projet doit être mis en place pour tout projet d'énergie renouvelable dépassant un certain seuil et pour chaque projet éolien soumis à autorisation environnementale situé en dehors des zones d'accélération. Dans l'attente de l'arrêt définitif de ces zones par le préfet, un comité de projet doit ainsi être mis en place.

WEB Energie du Vent a informé les membres du comité de projet du but de cette réunion qui est notamment d'échanger sur le projet éolien des Bosquets et de répondre aux éventuelles questions posées par les représentants des communes et intercommunalité invitées à participer. Il a été précisé que le compte-rendu sera rendu public sur le site de WEB Energie du Vent.

Le porteur de projet a ensuite exposé le sommaire de la présentation. Ce dernier comporte :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- Les options de raccordement envisagées.

Synthèse du projet éolien des Bosquets

WEB Energie du Vent a présenté le projet des Bosquets, qui sera déposé à l'été 2024. Celui-ci porte sur la construction d'un poste de livraison (PDL) ainsi que de trois éoliennes (gabarit Vestas V136, pour une puissance unitaire de 4,5 MW, et une hauteur maximale de 180m en bout de pales). Le calendrier du projet a été présenté, ainsi que le gabarit et la puissance des éoliennes.

Des visuels ont ensuite été présentés notamment pour contextualiser la position du poste de livraison, (PDL). Les raccordements envisagés ont également été présentés. L'une des deux solutions pour le raccordement du parc serait le poste source de Prémy, situé à une dizaine de kilomètres du projet et dont la capacité disponible serait de 30 MW. La seconde solution serait le futur poste source de Haplincourt qui se situerait à une quinzaine de kilomètres du projet et pour lequel il est prévu une capacité d'accueil de 80 à 240 MW. Il a été précisé que le raccordement

nécessitera la confirmation et validation d'ENEDIS une fois l'autorisation environnementale obtenue.

Le contexte éolien a ensuite été montré, présentant une forte densité d'aérogénérateurs sur la zone. Cela a été confirmé par plusieurs participants lors de la réunion. WEB Energie du Vent a rappelé que le contexte est dynamique et doit être le plus récent possible dans le cadre du dossier qui sera déposé en préfecture.

Le coût prévisionnel de construction et de développement du parc a également été présenté ainsi que les capacités techniques et financières de l'entreprise.

Présentation des états initiaux

WEB Energie du Vent a ensuite rappelé les éléments sur lesquelles se basent les services instructeurs pour instruire le dossier et notamment l'étude d'impacts.

Les états initiaux ont alors été présentés à l'assemblée.

La première étude qui a été présentée est l'étude écologique avec la méthodologie employée pour les inventaires et la composition de cet état initial ainsi que ses résultats. Pour la composante avifaune, le porteur de projet a indiqué que les impacts des nouvelles machines seront globalement faibles à modérés pour les différentes espèces d'oiseaux recensés. La présence d'espèces à enjeux impliquera ainsi des mesures d'évitement et de réduction. WEB Energie du Vent a précisé qu'il en était de même pour le volet chiroptères (chauve-souris), l'analyse des cartes démontrent que l'enjeu est faible avec peu de sensibilité relevée sur la zone. Les implantations finales tiennent compte au mieux de toutes les sensibilités sur la faune et la flore.

Ensuite, l'étude paysagère et patrimoniale a été présentée. Là encore, la méthodologie globale a été expliquée. Il n'y a pas d'enjeux majeurs (patrimoniaux ou paysager) sur les zones étudiées des projets. Le point de vue du 'Monument des Nations' a été préservé.

Puis, l'étude acoustique a été expliquée et le porteur de projet a présenté les points d'écoute qui ont été positionnés autour de la commune de Flesquières. Pour rappel, la réglementation en vigueur précise que les émergences à ne pas dépasser sont les valeurs maximums admissibles par la réglementation en façade des habitations susceptibles d'être exposées au bruit des éoliennes (3 dB(A) en période nocturne et 5 dB(A) en période diurne).

Pour le projet éolien des Bosquets, WEB Energie du Vent a indiqué que l'émergence acoustique est limitée et ne nécessitera pas de bridage. Celui-ci correspond à un fonctionnement réduit de l'éolienne permettant une diminution des émissions sonores. Une question a été posée sur le fait que les bridages seront uniquement basés sur des simulations et non sur de réelles mesures. WEB Energie du Vent a rappelé que conformément à la réglementation, un suivi acoustique sera mené 1 an après la mise en service industrielle du parc.

Par ailleurs, WEB Energie du Vent a également évoqué la compatibilité avec les documents d'urbanisme. La commune de Flesquières étant régie par une carte communale, peu d'enjeu sont

ressortis. Selon les règles d'urbanisme, les constructions ne sont en principe pas admises en zone Non-Constructible d'une carte communale. Néanmoins, l'implantation d'un parc éolien fait figure d'exception à ce principe : elle est admise sous réserve d'être compatible avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elle est implantée, car une éolienne est considérée par la jurisprudence comme étant un équipement d'intérêt public/collectif.

WEB Energie du Vent a ensuite expliqué les critères de choix des variantes d'implantations. Une question a été posée sur l'acceptabilité des populations. WEB Energie du Vent a répondu que cette acceptabilité évolue majoritairement par la concertation sur le projet. M. DUMONT, maire de Graincourt-lès-Havrincourt, a expliqué que l'acceptabilité des projets éoliens a beaucoup changé en 10 ans avec aujourd'hui, un refus systématique des populations.

Le projet de Doignies a également suscité une discussion sur l'acceptabilité des communes aux alentours. WEB Energie du Vent a rappelé que les projets ne sont pas certains d'aller au bout, selon le contexte local et politique et que la décision finale incombe au préfet. M. DUMONT a indiqué que les projets sont selon lui tous acceptés, et que de nombreux projets sont encore en cours d'instruction. Il a rappelé qu'à Graincourt-lès-Havrincourt, la saturation visuelle est bien présente et que ce sont toujours les mêmes territoires qui sont impactés. M. MONPACH, maire de Doignies, a abondé sur le fait que l'acceptabilité a diminué du fait notamment que les administrés ne perçoivent aucune retombée économique à l'échelle individuelle. Un débat s'est ensuite engagé sur les clés de répartition de la fiscalité liés aux éoliennes, notamment par l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la répartition avec la région, le département et l'EPCI. L'acceptabilité passera notamment selon M. MONPACH, par l'autoconsommation collective, ce qui est possible avec le solaire mais pas possible avec l'éolien car impossible au-delà de 3 MW. Une discussion s'est engagée sur la redistribution notamment pour les habitants.

M. MONPACH a rappelé que les énergies renouvelables concentrent beaucoup de contraintes et aucuns bénéfices directs à la population. Mme VAUBOURGEIX, chargée de mission à la communauté d'agglomération de Cambrai, a rappelé que la communauté d'agglomération et son président se sont récemment opposés à l'éolien et qu'a été voté un plan énergie contre l'énergie éolienne, visant plutôt à diversifier les sources de production d'énergie.

Les contraintes d'implantations ont aussi été rappelées (foncier, contraintes techniques, retours de pré-consultations météo, aviation civile et militaires...). M. DUMONT a demandé si la société WEB Energie du Vent a bien eu l'accord de la commune ainsi que la maîtrise foncière pour mener à bien ce projet. WEB Energie du Vent a répondu par l'affirmative et a rappelé la chronologie des promesses de bail et baux emphytéotiques signés avec la commune, les propriétaires et les exploitants.

Variante et choix d'implantation

Les 3 variantes ont ensuite été présentées. WEB Energie du Vent a démontré que la variante finale a essayé de prendre en compte toutes les contraintes et a permis de limiter les risques sur l'acceptation en retenant trois aérogénérateurs et non quatre.

Quelques photomontages ont également été montrés à l'assemblée. 5 points de vue ont été sélectionnés pour le comité. Une question sur le classement du cimetière d'Orival a été posée par M. MONPACH. M. JOURNET, le maire de Flesquières a répondu que celui-ci n'est pas classé.

L'étude d'encerclement et la saturation visuelle et notamment la méthodologie ont ensuite été décrites. M. DUMONT a posé une question sur le fait que toutes les éoliennes se concentrent dans un seul secteur des Hauts-de-France. WEB Energie du Vent a expliqué pourquoi certaines zones des Hauts-de-France ne sont pratiquement pas concernées par l'éolien, en indiquant que les raisons sont principalement techniques (aéroport de Beauvais par exemple) et réglementaires (PNR, zone Natura 2000...).

Mesure ERC et d'accompagnement

La suite de la présentation a porté sur la séquence ERC (Eviter, Réduire et Compenser) et les mesures envisagées.

WEB Energie du Vent a précisé que les mesures sur le projet éolien des Bosquets pour le volet naturel de l'étude d'impacts concernent l'éloignement au maximum des endroits riches en biodiversité et le respect des périodes de forte intensité écologique pour la partie évitement/réduction. Concernant l'impact sur les chiroptères, un plan de bridage sera mis en place. Outre les mesures réglementaires, le porteur de projet prévoit une mesure d'accompagnement afin d'assurer un suivi de mortalité pour les espèces à risque. Pour le volet paysage et patrimoine de l'étude d'impacts, WEB Energie du Vent prévoit notamment la création de haies sur les communes de Flesquières et Havrincourt. En outre, des bourses aux plantes sont également envisagées pour les habitants pour se pourvoir en arbres et arbustes.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont aussi prévues dans le cadre du projet en accord avec la mairie de Flesquières. WEB Energie du Vent a rappelé qu'un chèque énergie serait versé aux habitants de la commune (par compteur électrique). M. MONPACH a précisé que sa commune a étudié la question et que les modalités doivent être étudiées avec attention (serait-ce un versement direct ou par le biais du CCAS ?). WEB Energie du Vent a répondu que le versement pourrait se faire directement à la mairie de Flesquières mais il est à noter que les modalités de cette mesure nécessitent d'être affinées davantage. M. DUMONT a évoqué quant à lui le caractère « malsain » du chèque énergie qui équivaut selon lui à acheter la conscience des habitants sur la question de l'éolien. M. MONPACH a rappelé que lors de la construction des premiers parcs les communes concernées et leurs habitants ne percevaient aucunes retombées économiques et que les prix des versements ne sont pas indexés sur l'inflation. WEB Energie du Vent a rappelé que les mesures d'accompagnements doivent être fléchées vers des sujets spécifiques (transition énergétique,

écologie, isolation de bâtiments communaux...) mais ne peuvent pas servir à des actions communales sans lien à l'énergie, écologie etc...

La concertation

Enfin, la phase de concertation a été présentée avec le rappel de la mise en place du CTC (Comité Territorial de Concertation) sous l'égide du cabinet MAZARS, chargé de la concertation ainsi qu'une palette d'autres mesures de communication (lettre d'information, permanence publique, campagne de porte à porte...)

WEB Energie du Vent a également rappelé les engagements issus de la concertation avec une « charte de chantier » prévue, à savoir une sorte de charte de bonne conduite à laquelle le porteur de projet s'est engagé dans le cadre de la phase chantier. Les autres idées soulevées à l'occasion du CTC ont également été évoquées.

Le calendrier prévisionnel

En dernier point, le calendrier prévisionnel a été présenté pour clôturer la présentation (dépôt du dossier d'autorisation à l'été 2024, enquête publique courant 2025, construction de l'éolienne à partir de mi-2027 et mise en service pour 2029). M. DUMONT a demandé que les lettres d'informations soient envoyées à toutes les communes limitrophes du projet pour être affichées en mairie. WEB Energie du Vent a donné son accord pour les lettres d'information à venir.

La réunion de comité de projet s'est ensuite clôturée par un temps d'échange avec les participants et WEB Energie du Vent (20h45).

La présentation faite au comité de pilotage ainsi que ce compte rendu sont disponibles pour le public sur le site internet de WEB Energie du Vent au lien suivant :

<https://international.web.energy/fr/page.asp/-/277.htm>

WEB ENERGIE DU VENT SAS
58 A, rue du Dessous des Berges
75013 Paris

Contact : M. Django MAZARS
Téléphone : 07 85 48 52 80
Courriel : django.mazars@web.energy